



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Stingray annonce un programme de rachat d'actions

Montréal, le 14 août 2019 – Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B) (« **Stingray** »), un important fournisseur de services musicaux multiplateformes et de solutions multimédias en magasin interentreprises, a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé son programme de rachat d'actions (le « **programme** »), aux termes duquel Stingray est autorisée à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « **actions à droit de vote subalterne** »), ce qui représente environ 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 7 août 2019.

Le volume d'opérations quotidien moyen net pour la période de 6 mois précédant le 1^{er} août 2019 représente 64 016 actions à droit de vote subalterne. Conformément aux exigences de la TSX, Stingray a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 16 004 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions.

Stingray estime que le rachat d'un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne aux termes du programme constitue une utilisation appropriée de ses fonds et un investissement souhaitable pour elle et qu'un tel rachat serait donc au mieux de ses intérêts. Ces rachats réduiront le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de Stingray.

Stingray peut racheter des actions à droit de vote subalterne sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens, de temps à autre, au cours de la période de 12 mois commençant le 16 août 2019 et se terminant au plus tard le 15 août 2020.

Le nombre d'actions à droit de vote subalterne réellement rachetées en vertu du programme, le moment des achats et le prix auquel les actions à droit de vote subalterne sont rachetées seront établis par la direction en fonction de divers facteurs, dont les conditions du marché. Toutes les actions rachetées en vertu du programme seront annulées dès leur rachat.

Dans le cadre du programme, Stingray a mis en place auprès d'un courtier désigné un régime de rachat de titres automatique selon lequel des actions peuvent être rachetées à des moments où de tels achats seraient interdits selon la réglementation ou en raison de périodes d'interdiction d'opérations que Stingray s'impose à elle-même. Aux termes du régime de rachat de titres automatique, avant d'amorcer une période d'interdiction d'opérations qu'elle s'est imposée, Stingray peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des achats en vertu du programme. Ces achats se feront à la discrétion du courtier désigné, selon les paramètres établis par Stingray avant la période d'interdiction d'opérations. En dehors des périodes d'interdiction d'opérations, les achats se feront à la discrétion de la direction de Stingray. Le régime de rachat de titres automatique constitue un « régime automatique » aux fins de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et a été approuvé au préalable par la TSX.

Stingray n'a racheté aucune action à droit de vote subalterne au cours des 12 derniers mois.

À propos de Stingray

Groupe Stingray Inc., dont les bureaux sont situés à Montréal, est un chef de file dans les domaines de la musique, des médias et de la technologie comptant plus de 1 200 employés dans le monde entier.

Stingray est un fournisseur de premier plan de services sélectionnés offerts directement aux consommateurs ou à des entreprises, notamment des chaînes musicales télévisées, plus de 100 stations de radio, du contenu offert par abonnement à la vidéo sur demande, des chaînes de télévision en format 4K ultra-haute définition (UHD), des produits de karaoké, de l'affichage dynamique numérique, de la musique en magasin et des applications de musique qui ont été téléchargées plus de 140 millions de fois. Stingray rejoint 400 millions d'abonnés (ou d'utilisateurs) dans 156 pays.

Information prospective

Le présent communiqué contient de l'information prospective, au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Cette information prospective comprend, sans limitation, des renseignements sur les objectifs, les opinions, les projets, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de Stingray. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire », « continuer » et d'autres expressions semblables ou la forme négative de ces expressions, ainsi qu'à l'utilisation du conditionnel, y compris les mentions d'hypothèses. Toutefois, il est à noter que l'information prospective ne contient pas toujours ces mots ou expressions. L'information prospective repose sur des hypothèses et est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Stingray. En conséquence de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans limitation, les facteurs de risque énoncés dans la notice annuelle de Stingray pour l'exercice clos le 31 mars 2019, que l'on peut consulter sur SEDAR, au www.sedar.com. Par conséquent, toute l'information prospective figurant dans les présentes est visée par la mise en garde susmentionnée, et rien ne garantit que les résultats ou les événements auxquels Stingray s'attend se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les incidences ou les effets prévus sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Stingray. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, l'information prospective figurant dans les présentes est donnée en date des présentes, et Stingray ne s'engage pas à la mettre à jour ou à la modifier, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf dans la mesure où la législation applicable l'exige.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mathieu Péloquin
Vice-président principal, marketing et communications
Stingray
mpeloquin@stingray.com
1 514 664-1244, poste 2362